

Note à la Mairie de Joigny

La présente note fait le point sur la position de l'AJORCA concernant divers constats faits par ses membres sur l'état de certains bâtiments du centre ancien et sur les chantiers de travaux qui s'y déroulent.

Constat n°1 : Dégradation du patrimoine

Un manque patent d'entretien caractérise certains bâtiments depuis parfois de nombreuses années entraînant une dégradation du patrimoine historique et une impression générale d'abandon nuisibles à l'image de la ville et à son économie.

Nous pensons qu'il est de la responsabilité de la Municipalité d'agir auprès des propriétaires privés avec les moyens juridiques dont elle dispose pour les inciter à remédier à cette situation qui nuit à la préservation d'un patrimoine protégé et enlaidit le cadre de vie des Joviniens.

Toutes les aides financières disponibles doivent être, bien évidemment, mobilisées mais on ne peut se contenter d'attendre, sans échéances précises, des aides financières extérieures.

Voici quelques exemples avec photos à l'appui, en pièces jointes, de ce que chacun peut constater de ses propres yeux en se promenant dans la ville (photos n° 1 à 6)) ou de situations non visibles en cœur d'îlot (photo n°7)

- Fenêtres ouvertes depuis des mois au 1er étage de l'ancien siège de la Caisse d'Épargne, rue Pasteur (photo n°1). Les pigeons entrent et sortent librement et ne manqueront pas de provoquer de graves dégradations du plafond peint de l'ancienne salle du conseil. et des planchers. A noter également les bambous à l'angle des rues Pasteur et Camille Delpy qui détériorent les soubassements de la grille et dont la chute des feuilles risque de boucher les canalisations d'écoulement des eaux pluviales.
- Horloge ancienne décorant un pignon mais dans quel état (photo 2).
- Volets, place du Général Valet, dans un état incompatible avec le prestige de la place (photo 6).
- Maison en déshérence depuis plusieurs années, à l'angle des rues Haute des Chevaliers et Haute Pêcherie.(photos 3 et 4).
- Détérioration du mur et du trottoir au 44 bis, rue Couturat (photo 5).
- Toiture délabrée en cœur d'îlot menaçant les bâtiments alentours non visible de l'espace public (photo 7) .
- Ruelles près du Château en piteux état: ruelle Haute et Basse Saint Jean, ruelle des Barres de fer.
- D'autres exemples pourraient être fournis qui témoignent d'un manque d'entretien depuis plusieurs années, voire des décennies.

Constat n°2 : Défaut d'affichage

Des échafaudages apparaissent dans la ville ici et là sans affichage, pourtant obligatoire, de l'objet des travaux et des références de l'autorisation de travaux obtenue.

Le seul affichage respecté est celui de l'autorisation d'occuper le domaine public. Faut-il vraiment que ce soit le citoyen qui, à chaque fois qu'il voit un échafaudage, se rende au service Urbanisme de la CCJ pour demander s'il y a bien une autorisation de travaux à telle adresse ?

Nous pensons que les élus, les agents de la ville ou la police municipale devrait le faire et exiger l'affichage réglementaire.

Il conviendrait, en outre, de s'assurer que les travaux réalisés sont conformes à ceux qui ont été dûment autorisés. Car, il semble que ce soit une pratique assez courante de prendre de grandes libertés avec les spécifications de l'autorisation de travaux, dans l'indifférence générale et avec la complicité manifeste de certaines entreprises : matériaux différents, autres dimensions, travaux supplémentaires non autorisés...

Exemples de chantier sans affichage : rue Basse Pêcherie, rue Boffrand, rue du Loquet...

Constat n°3 : Travaux clandestins

Il y a lieu de mentionner enfin l'existence de travaux clandestins ou apparemment tels, faits à l'abri des regards mais qui ne passent pas inaperçus des riverains, lesquels adoptent généralement une attitude de prudente discrétion.

Dans certains cas, on a pu voir les ouvriers amenés en petite camionnette discrète le soir ou le week-end.

D'autres situations existent qui relèvent plus de la violation de la législation du travail et des règles élémentaires de sécurité (échafaudages branlants ou mal arrimés) que l'on s'étonne de voir perdurer pendant des mois.

Conclusion

Nous demandons expressément à la Municipalité de Joigny d'organiser :

- une surveillance des travaux effectués afin de donner un contenu réel à la notion de secteur protégé.
- de définir une politique de sensibilisation au respect du patrimoine historique et d'incitation des propriétaires à procéder à un entretien minimum de leur immeuble tant pour assurer la sécurité du voisinage immédiat que pour préserver un aspect extérieur des façades conforme à notre classification en ville d'art et d'histoire.
- de doter le site de la Mairie d'outils de communication spécifiques plus simples et plus parlants sur les procédures applicables en matière de travaux dans le secteur protégé, les contraintes et les formalités qui en découlent sans omettre de mentionner également les sanctions en cas d'inobservation des règles.

...

Pièces jointes: 7 photos